

TELEVISION (Artistes-interprètes engagés pour des émissions de)

Brochure : 3278, IDCC : 1734

Artistes dramatiques, lyriques, chorégraphiques, cascadeurs, artistes marionnettes, artistes des chœurs



Ce document n'est pas une version officielle, il est issu des informations de la base KALI de Legifrance (Journal Officiel). En cas de doute ou de litige, consultez le texte officiel.

Date de génération

26/05/2012

Sommaire

<u>Convention collective nationale des artistes-interprètes engagés pour des émissions de télévision du 30 décembre 1992. Etendue par arrêté du 24 janvier 1994 JORF 4 février 1994.</u>	7
<u>Texte de base</u>	7
<u>Convention collective nationale du 30 décembre 1992</u>	7
<u>Titre Ier : Dispositions générales</u>	7
<u>Objet.</u>	7
<u>Champ d'application.</u>	7
<u>Durée, dénonciation, révision.</u>	7
<u>Date d'effet.</u>	7
<u>Emissions régies par des textes collectifs antérieurs.</u>	7
<u>Autres accords.</u>	7
<u>Commission de conciliation.</u>	7
<u>Titre II : Libre exercice du droit syndical et liberté d'opinion</u>	7
<u>Droit syndical, liberté d'opinion et égalité professionnelle.</u>	7
<u>Libre exercice du droit syndical.</u>	7
<u>Représentant des artistes-interprètes sur le tournage.</u>	7
<u>Titre III : Conditions d'engagement - Suspension et résiliation des contrats</u>	7
<u>Essais.</u>	7
<u>Contrat.</u>	7
<u>Formes et délais d'engagement.</u>	7
<u>Dépassement.</u>	7
<u>Post-synchronisation - Doublage.</u>	7
<u>Inobservation du contrat par l'artiste-interprète.</u>	7
<u>Absence de l'artiste-interprète pour maladie, accident ou pour cause de force majeure.</u>	7
<u>Interruption de la production pour cause de force majeure.</u>	7
<u>Interruption de la production pour autres causes.</u>	7
<u>Changement ou modification du rôle prévu au contrat.</u>	7
<u>Titre IV : Obligations des contractants</u>	7
<u>Disponibilité de l'artiste-interprète.</u>	7
<u>Remise et connaissance des textes.</u>	7
<u>Respect des convocations - Feuille de service.</u>	7
<u>Fiche de renseignements.</u>	7
<u>Feuille de présence.</u>	7
<u>Examens médicaux pour assurances production.</u>	7
<u>Participation à des activités dangereuses - Chirurgie esthétique.</u>	7
<u>Matériels et accessoires.</u>	7
<u>Utilisation par l'artiste-interprète de sa collaboration à la production.</u>	7
<u>Nom de l'artiste-interprète au générique.</u>	7
<u>Conditions d'accueil de l'artiste-interprète.</u>	7
<u>Diffusion en cas de grève des artistes-interprètes.</u>	7
<u>Communication des informations prévues par la convention collective.</u>	7
<u>Titre V : Conditions générales de travail et de rémunération</u>	7
<u>Rémunération.</u>	7
<u>Utilisations couvertes par la rémunération contractuelle.</u>	7
<u>Utilisations non commerciales couvertes par la rémunération contractuelle.</u>	7
<u>Utilisations secondaires.</u>	7
<u>Organisation et durée du travail.</u>	7
<u>Emploi des enfants mineurs.</u>	7
<u>Heures supplémentaires.</u>	7
<u>Travail de nuit.</u>	7
<u>Jours fériés.</u>	7
<u>Dispositions concernant le travail un dimanche ou un jour férié.</u>	7
<u>Emissions publiques.</u>	7
<u>Défraiements.</u>	7
<u>Indemnités de costumes.</u>	7

<u>Catégories d'émissions.</u>	7
<u>Révision des montants de l'annexe II.</u>	7
<u>Négociation annuelle sur les salaires.</u>	7
<u>Titre VI : Dispositions particulières</u>	7
<u>Retransmissions.</u>	7
<u>Reportage en direct ou en différé sur les lieux de représentation des spectacles Enregistrement d'extraits de spectacles.</u>	7
<u>Prestations destinées à l'actualité et effectuées hors des lieux de représentation des spectacles.</u>	7
<u>Titre VII : Dispositions sociales</u>	7
<u>Formation professionnelle.</u>	7
<u>Congés payés.</u>	7
<u>Assurances. - Prévoyance</u>	7
Textes Attachés	7
ANNEXE I	7
<u>SUPPLEMENTS DE REMUNERATION VERSES AUX ARTISTES-INTERPRETES EN CAS D'UTILISATIONS SECONDAIRES DES EMISSIONS DE TELEVISION</u>	7
<u>Utilisations secondaires.</u>	7
<u>Dispositions particulières</u>	7
<u>Rediffusion sur le territoire national</u>	7
<u>Cession commerciale en vue de diffusion sur le territoire national</u>	7
<u>Eurovision</u>	7
<u>Relais ou envois à l'étranger - Distribution culturelle</u>	7
<u>Cession commerciale de droits de diffusion à un organisme d'un pays étranger</u>	7
<u>Coproduction à participation étrangère</u>	7
<u>Echange de programmes</u>	7
<u>Annonce et promotion des programmes</u>	7
<u>Autres utilisations secondaires</u>	7
<u>Utilisations d'émissions visées par l'article 8.15 de la convention collective du 22 juillet 1985 modifiée</u>	7
<u>Participations financières d'entreprises de communication audiovisuelle françaises dont les programmes ne sont reçus que par une partie du public</u>	7
<u>TV5</u>	7
<u>Productions mixtes</u>	7
<u>Recettes nettes producteur.</u>	7
<u>Versements</u>	7
<u>Mandat de distribution</u>	7
<u>Bilans d'application</u>	7
<u>Accès aux comptes d'exploitation.</u>	7
ANNEXE III	7
<u>REMUNERATION DES ARTISTES-INTERPRETES POUR L'UTILISATION DE LEURS PRESTATIONS ENREGISTREES DANS LES OEUVRES DIFFUSEES SUR LES ANTENNES DE CANAL PLUS.</u>	7
ANNEXE IV	7
<u>REMUNERATION DES ARTISTES-INTERPRETES POUR L'UTILISATION DE LEURS PRESTATIONS SUR LE RESEAU SATELLITE T.D.F.1 DE LA SEPT</u>	7
<u>Champ d'application.</u>	7
<u>Principe de rémunération.</u>	7
<u>Utilisation sous forme de module.</u>	7
<u>Utilisation isolée.</u>	7
<u>Utilisation partielle.</u>	7
<u>Utilisation de la version télévisuelle d'une ' production mixte '.</u>	7
<u>Révision des rémunérations.</u>	7
<u>Modalités de rémunération.</u>	7
<u>Durée.</u>	7
ANNEXE V	7
<u>REMUNERATION DES ARTISTES-INTERPRETES POUR LES REDIFFUSIONS SUR LES INSTALLATIONS REGIONALES METROPOLITAINES CONCLU CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 3.2. DE L'ACCORD ANNEXE A LA CONVENTION COLLECTIVE (FRANCE 3).</u>	7
ANNEXE VI	7
<u>SUPPLEMENTS DE REMUNERATION DUS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 5 DE L'ACCORD ANNEXE A LA CONVENTION COLLECTIVE (EUROVISION)</u>	7
ANNEXE VII	7

<u>DIFFUSION PAR SATELLITE DES EMISSIONS D'ANTENNE 2 (FRANCE 2).</u>	7
<u>ANNEXE VIII - Révision des prix de cession de référence pour des émissions de fiction ou de valeur comparable d'une durée de 60 minutes</u>	7
<u>Révision des prix de cession de référence pour des émissions de fiction ou de valeur comparable d'une durée de 60 minutes</u>	7
<u>LEXIQUE</u>	7
<u>Rémunération des artistes-interprètes pour l'utilisation de leur prestation dans certaines émissions</u>	7
<u>Révision de l'article 8.5.3 de la convention du 31 mai 1988 et de l'article 4.3 de l'annexe I de la convention du 30 décembre 1992.</u>	7
<u>Date d'effet et durée.</u>	7
<u>Révision de l'article 8.5.2 de la convention du 31 mai 1988 et de l'article 4.2 de l'annexe I de la convention du 30 décembre 1992.</u>	7
<u>Date d'effet et durée.</u>	7
<u>Accord ' Salaires '</u>	7
<u>Révision des articles 8.5.2 et 8.5.3 de la convention du 31 mai 1988 et des articles 4.2 et 4.3 de l'annexe I de la convention du du 30 décembre 1992</u>	7
<u>Date d'effet et de durée</u>	7
<u>Accord portant annexe I de la convention</u>	7
<u>Plafonds de congés pour certaines professions</u>	7
<u>Régime de prévoyance</u>	7
<u>Préambule</u>	7
<u>Champ d'application.</u>	7
<u>Bénéficiaires du régime.</u>	7
<u>Définition des garanties.</u>	7
<u>Garanties décès - Invalidité absolue et définitive.</u>	7
<u>Indemnisation du préjudice esthétique suite à un accident du travail.</u>	7
<u>Cotisations.</u>	7
<u>Revalorisation des prestations.</u>	7
<u>Maintien des garanties.</u>	7
<u>Obligations d'adhésion des entreprises de production.</u>	7
<u>Information sur l'accord et les garanties du régime.</u>	7
<u>Gestion du régime.</u>	7
<u>Réexamen des conditions de fonctionnement du régime.</u>	7
<u>Conditions de maintien et de poursuite des garanties en cas de changement d'organisme assureur.</u>	7
<u>Choix de l'organisme de gestion.</u>	7
<u>Date d'effet.</u>	7
<u>Demande d'extension.</u>	7
<u>CONVENTION pour l'organisation du régime de prévoyance collective des artistes-interprètes engagés pour des émissions de télévision</u>	7
<u>Lettre d'adhésion de la fédération nationale SAMUP (FNS) à la convention collective et à ses avenants</u>	7
<u>Toiletage de la convention</u>	7
<u>Modifications des articles de la convention collective du 30 décembre 1992</u>	7
<u>Modifications des annexes de la convention collective du 30 décembre 1992</u>	7
<u>Modification du sommaire de la convention collective du 30 décembre 1992</u>	7
<u>Entrée en vigueur de l'avenant</u>	7
<u>Dispositions de la convention collective du 30 décembre 1992</u>	7
<u>Extension</u>	7
<u>Rémunération des artistes-interprètes en cas d'utilisation de leurs prestations en vidéo à la demande (VOD)</u>	7
<u>Définition</u>	7
<u>VOD dite « du lendemain »</u>	7
<u>Champ d'application</u>	7
<u>Durée de l'accord</u>	7
<u>Accords particuliers</u>	7
<u>Rémunérations des artistes-interprètes en cas de rediffusion par les chaînes analogiques terrestres</u>	7
<u>Définition de la rediffusion</u>	7
<u>Rediffusion dans les cas visés à l'article 1.2</u>	7
<u>Cession en vue d'une rediffusion dans les cas visés à l'article 1.3 ci-dessus</u>	7
<u>Champ d'application</u>	7
<u>Accords particuliers</u>	7
<u>Salaires</u>	7

<u>Révision des articles 8.5.2 et 8.5.3 de la convention du 31 mai 1988 et des articles 4.2 et 4.3 de l'annexe I de la convention du 30 décembre 1992</u>	7
<u>Date d'effet et durée</u>	7
<u>Diffusion en cas de grève</u>	7
<u>Rémunération</u>	7
<u>Prorogation de l'accord</u>	7
<u>Préachat</u>	7
<u>Textes Salaires</u>	7
<u>ANNEXE II, SALAIRES Convention collective nationale du 30 décembre 1992</u>	7
<u>ARTISTES-INTREPRETES</u>	7
<u>(Artistes dramatiques, lyriques et de chœurs, chorégraphiques, de variétés, 'y compris chansonniers' cascadeurs et artistes marionnettistes).</u>	7
<u>ANNEXE II, SALAIRES Avenant du 31 décembre 2001</u>	7
<u>Barèmes de rémunération au 1er janvier 2002</u>	7
<u>Salaires Avenant du 21 décembre 2004</u>	7
<u>Rémunérations à compter du 1er janvier 2005.</u>	7
<u>Salaires Accord du 23 janvier 2007</u>	7
<u>Accord du 23 décembre 2008 relatif aux salaires au 1er janvier 2009</u>	7
<u>Accord du 8 juin 2011 modifiant l'annexe I relative aux rémunérations</u>	7
<u>Préambule</u>	7
<u>Rediffusion sur le territoire national</u>	7
<u>Champ d'application des articles 2 et suivants du présent accord : définition de la rediffusion</u>	7
<u>Rediffusion dans les cas visés à l'article 2.2</u>	7
<u>Cession en vue d'une rediffusion dans les cas visés à l'article 2.3 ci-dessus</u>	7
<u>Champ d'application</u>	7
<u>Accords particuliers</u>	7
<u>Accord du 1er janvier 2012 relatif aux rémunérations brutes minimales au 1er janvier 2012</u>	7
<u>Textes Extensions</u>	7
<u>ARRETE du 24 janvier 1994</u>	7
<u>Textes du BOCC</u>	7
<u>Accord du 21 décembre 2004 relatif aux rémunérations du 1er janvier 2005 au 31 décembre 2007</u>	7
<u>Arrêté du 10 décembre 2007 portant extension d'un accord conclu dans le cadre de la convention collective nationale des artistes-interprètes engagés pour des émissions de télévision (n° 1734)</u>	7
<u>Arrêté du 9 avril 2009 portant extension d'un accord conclu dans le cadre de la convention collective nationale des artistes interprètes engagés pour des émissions de télévision (n° 1734)</u>	7
<u>Textes du Journal Officiel</u>	7
<u>JORF n°0065 du 18 mars 2009</u>	7
<u>JORF n°0245 du 21 octobre 2010</u>	7
<u>JORF n°0112 du 13 mai 2012</u>	7

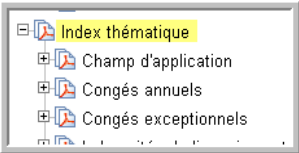
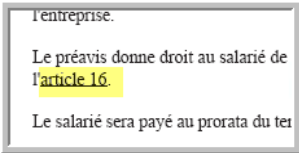
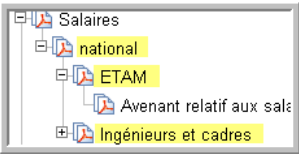
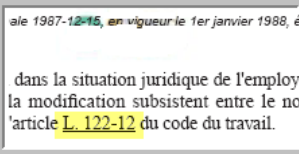
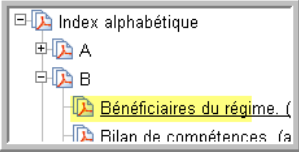
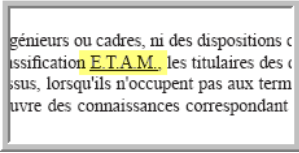
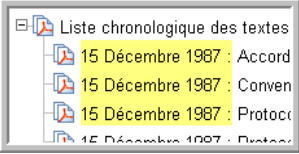
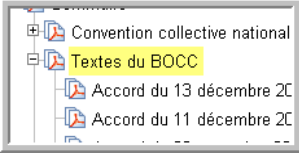
Cet exemplaire de la convention collective que vous recherchez vous est gracieusement offert par eCoco.

Pour activer les liens vers les articles de la convention ou vers les codes, imprimer le texte, obtenir la définition des sigles, utiliser les index thématiques, alphabétiques ou chronologiques, vous avez le choix entre deux produits :

* Acheter la version complète de la convention collective : [cliquez ici](#) (prix : 2 € max TTC)

* Acheter un abonnement annuel à la version complète : [cliquez ici](#) (prix : 10 € TTC)

Voici un résumé des points forts de nos conventions collectives :

Pour trouver les informations recherchées	Pour améliorer la lecture du texte		
 <p>Index thématique</p> <ul style="list-style-type: none">Champ d'applicationCongés annuelsCongés exceptionnels	<p>L'index thématique vous permet de retrouver rapidement votre sujet d'intérêt sans effectuer de recherche dans le texte de la convention collective.</p>	 <p>l'entreprise.</p> <p>Le préavis donne droit au salarié de l'article 16.</p> <p>Le salarié sera payé au prorata du te</p>	<p>Des liens permettent d'accéder directement aux articles qui sont cités dans la convention collective.</p>
 <p>Salaires</p> <ul style="list-style-type: none">nationalETAMAvenant relatif aux salaIngénieurs et cadres	<p>Les articles concernant un thème sont regroupés.</p>	 <p>ale 1967-12-16, en vigueur le 1er janvier 1988, é</p> <p>dans la situation juridique de l'employé la modification subsistent entre le no</p> <p>l'article L. 122-12 du code du travail.</p>	<p>Les liens vers les articles de code vous permettent de lire directement le texte référencé.</p>
 <p>Index alphabétique</p> <ul style="list-style-type: none">ABBénéficiaires du régime...Rilan de compétences fa	<p>Tous les articles sont répertoriés dans un index alphabétique permettant de les retrouver rapidement.</p>	 <p>généralistes ou cadres, ni des dispositions c</p> <p>classification E.T.A.M., les titulaires des c</p> <p>ssus, lorsqu'ils n'occupent pas aux term</p> <p>uvre des connaissances correspondant</p>	<p>La définition des sigles utilisés dans le texte s'obtient en cliquant directement sur le sigle.</p>
 <p>Liste chronologique des textes</p> <ul style="list-style-type: none">15 Décembre 1987 : Accord15 Décembre 1987 : Conven15 Décembre 1987 : Protoc15 Décembre 1987 : Diction	<p>Les dates des textes sont ordonnées afin de retrouver un texte en fonction de sa date de signature.</p>	 <p>Convention collective national</p> <ul style="list-style-type: none">Textes du BOCCAccord du 13 décembre 20Accord du 11 décembre 20	<p>Les textes signés par les partenaires sociaux mais qui n'ont pas encore été intégrés dans la convention collective sont directement consultables.</p>

L'équipe eCoco vous remercie pour l'intérêt que vous apportez à nos produits.

Pour nous contacter : [cliquez ici](#)

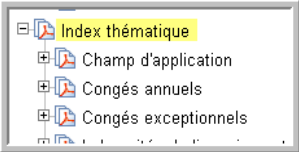
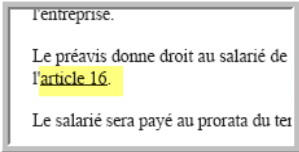
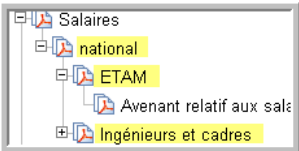
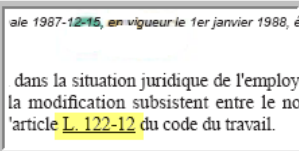
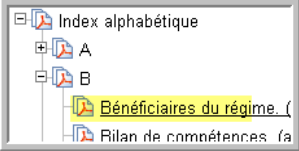
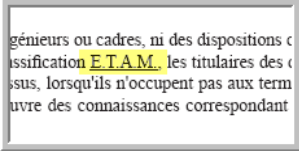
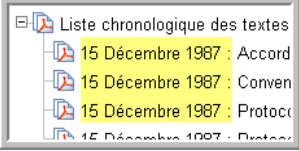
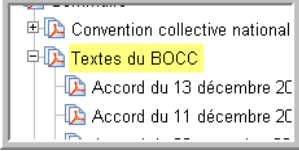
Le plan de la convention collective que vous recherchez vous est présenté ci-dessus : [cliquez ici](#).

Pour obtenir **gratuitement** plus d'informations concernant cette convention collective : [cliquez ici](#)

* Acheter la version complète de la convention collective : [cliquez ici](#) (prix : 2 € max TTC)

* Acheter un abonnement annuel à la version complète : [cliquez ici](#) (prix : 10 € TTC)

Voici un résumé des points forts de nos conventions collectives :

Pour trouver les informations recherchées	Pour améliorer la lecture du texte		
 <p>Index thématique</p> <ul style="list-style-type: none">Champ d'applicationCongés annuelsCongés exceptionnels	<p>L'index thématique vous permet de retrouver rapidement votre sujet d'intérêt sans effectuer de recherche dans le texte de la convention collective.</p>	 <p>l'entreprise.</p> <p>Le préavis donne droit au salarié de l'article 16.</p> <p>Le salarié sera payé au prorata du te</p>	<p>Des liens permettent d'accéder directement aux articles qui sont cités dans la convention collective.</p>
 <p>Salaires</p> <ul style="list-style-type: none">nationalETAMAvenant relatif aux salaIngénieurs et cadres	<p>Les articles concernant un thème sont regroupés.</p>	 <p>ale 1987-12-16, en vigueur le 1er janvier 1988, é</p> <p>dans la situation juridique de l'employ</p> <p>la modification subsistent entre le no</p> <p>l'article L. 122-12 du code du travail.</p>	<p>Les liens vers les articles de code vous permettent de lire directement le texte référencé.</p>
 <p>Index alphabétique</p> <ul style="list-style-type: none">ABBénéficiaires du régime (Rilan de compétences (a	<p>Tous les articles sont répertoriés dans un index alphabétique permettant de les retrouver rapidement.</p>	 <p>généralistes ou cadres, ni des dispositions c</p> <p>classification ETAM, les titulaires des c</p> <p>ssus, lorsqu'ils n'occupent pas aux term</p> <p>uvre des connaissances correspondant</p>	<p>La définition des sigles utilisés dans le texte s'obtient en cliquant directement sur le sigle.</p>
 <p>Liste chronologique des textes</p> <ul style="list-style-type: none">15 Décembre 1987 : Accord15 Décembre 1987 : Conven15 Décembre 1987 : Protoc15 Décembre 1987 : Protoc	<p>Les dates des textes sont ordonnées afin de retrouver un texte en fonction de sa date de signature.</p>	 <p>Convention collective national</p> <p>Textes du BOCC</p> <ul style="list-style-type: none">Accord du 13 décembre 20Accord du 11 décembre 20	<p>Les textes signés par les partenaires sociaux mais qui n'ont pas encore été intégrés dans la convention collective sont directement consultables.</p>

L'équipe eCoco vous remercie pour l'intérêt porté à ses produits.

Pour nous contacter : [cliquez ici](#)